



## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

n° 241-18 C

**Objet :** *RD - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation d'une étude d'optimisation des systèmes de transports collectifs dans le ressort territorial de Grand Lac et de Grand Chambéry*

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 68

<b>Aillon-le-Jeune</b>	
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Julien Donzel
<b>Chambéry</b>	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Céline Barniaudy - Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de François Blanc à Pierre Hemar - de Frédéric Bret à Jean-Michel Picot - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christian Gogny à Damien Regairaz - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Pierre Perez à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 7

Emmanuelle Andrevon - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Luc Meunier - Christophe Richel - Bruno Stellian

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 20 décembre 2018

délibération n° 241-18 C

objet **RD - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation d'une étude d'optimisation des systèmes de transports collectifs dans le ressort territorial de Grand Lac et de Grand Chambéry**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que Grand Chambéry travaille actuellement à la finalisation du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi HD) qui intégrera un Programme d'orientations et d'actions des déplacements (POA D).

Dans ce cadre, l'optimisation et l'interconnexion des différents services de transports collectifs présents dans le ressort territorial de l'agglomération seront recherchées, afin d'agir en faveur d'une meilleure intermodalité tenant compte des spécificités de chaque secteur.

Cette vision d'une mobilité adaptée à l'échelle des territoires, mieux coordonnée, est à ce jour partagée au sein de Métropole Savoie, et notamment par la communauté d'agglomération Grand Lac.

Aussi, afin d'engager une réflexion sur chacun de ces territoires, dans une vision d'optimisation des systèmes de transports collectifs, intégrant la logique de flux existants, Grand Lac et Grand Chambéry souhaitent engager une démarche prospective.

Cette démarche poursuit notamment les objectifs d'amélioration de la synergie de mobilité entre les deux réseaux Stac et Ondéa, mais également avec les réseaux ferré et interurbain, tout en concourant à la réduction des nuisances et des émissions de polluants dans l'atmosphère.

Pour des raisons de cohérence et de bonne conduite de l'opération et conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, il est proposé d'établir une convention constitutive de groupement de commandes entre Grand Chambéry et Grand Lac. Ce groupement permettrait de retenir un bureau d'études chargé de réaliser une étude d'optimisation des systèmes de transports collectifs sur le ressort territorial des agglomérations Grand Lac et Grand Chambéry.

Dans le cadre de cette convention, Grand Chambéry sera le coordonnateur du groupement et à ce titre aura la qualité d'entité adjudicatrice.

La participation financière de Grand Chambéry correspond à 50 % du montant TTC des dépenses qui seront engagées dans le cadre du marché à passer. La répartition financière de l'opération est susceptible de modifications par voie d'avenant en fonction de l'évolution des exigences de Grand Chambéry et/ou de Grand Lac.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 1 Abstention :**

**Article 1 :** **approuve** la convention constitutive de groupement de commandes entre Grand Chambéry et Grand Lac pour la réalisation d'une étude d'optimisation des systèmes de transports collectifs,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 241-18 C

Objet de l'acte : RD - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation d'une étude d'optimisation des systèmes de transports collectifs dans le ressort territorial de Grand Lac et de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)

Date de l'acte : 20 décembre 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21642H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21642H1

Date de transmission en Préfecture : 07 janvier 2019

Date de réception en Préfecture : 07 janvier 2019